

M. Stevens: Si je ne m'abuse, on voulait reporter l'article 80.

Le vice-président adjoint: L'article 80 a été reporté.

M. Paproski: Madame le président, voulez-vous répéter les numéros?

Le vice-président adjoint: Les articles 4, 7, 9, 35, 37, le nouvel article 43.1, l'article 52 et l'article 80.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le président, pourriez-vous confirmer ce qui a été convenu? Lundi, le comité étudiera-t-il le bill C-49 en commençant par l'article 4?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, c'est juste. Je crois que l'article 52, qui a été reporté, l'a été à cause d'une note marginale qui, dans l'esprit de certains députés, avait trait aux ressources. Elle n'a pas vraiment trait aux ressources.

Droit fiscal

M. Paproski: J'en conviens, madame le président. Je crois qu'on pourrait adopter l'article 52, si on pouvait y revenir.

Le vice-président adjoint: Est-on d'accord pour revenir à l'article 52 modifié?

Des voix: D'accord.

(L'article 52, modifié, est adopté.)

Le vice-président adjoint: Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à poursuivre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)